

SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à 20 heures, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert, au vu des consignes de confinement, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2020

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Sylvie Thuaux, Chantal Gibory, Michel Maillard, Bertrand Manson, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Régine Barberon, Roselyne Guillaume.

Absents excusés : Sylvie Douvenoult, Marc Lorand

2020-38 – Délibération des subventions aux associations

La 4^e Adjointe au Maire informe que la commission associative qui s'est tenue le 26 octobre 2020, après analyse des demandes des associations, est en mesure de proposer et d'argumenter les subventions suivantes à allouer :

ASSOCIATION	Proposition 2020
Football	200 €
Anciens combattants	0€
APAE	400 €
Club des anciens	100 €
Musichoeurdeon	150 €
CCLV	500 €
ASV	50 €
Prévention routière	60 €
Coopérative scolaire	750 €
C.C.A.S.	2237 €

Après délibération, le Conseil a validé à la majorité absolue la proposition d'attribution des subventions aux associations.

Mise en place des serrures à la salle polyvalente

Tout est prêt pour l'utilisation : serrures installées et programmation des badges effectuée. Une date sera arrêtée pour la remise des badges aux associations avec une explication qui sera faite sur les modalités d'utilisation et sur les mesures de sécurité.

Actuellement, la 4^e adjointe au maire explique que seul le Centre Social Croix Mercier utilise la grande salle pour les Temps d'Activité les après-midis.

Calendrier de permanence des élus

Monsieur le Maire indique que les astreintes entre adjoints et lui-même vont commencer à partir du mois de janvier 2021.

Il invite les adjoints à venir en mairie afin de programmer l'ordre des astreintes de chacun, du vendredi soir au vendredi soir de la semaine suivante.

Un document avec tous les numéros d'urgence et procédures leur sera remis, ainsi qu'une copie du plan de sauvegarde communal.

Monsieur le Maire précise que ces astreintes intègrent également la célébration des éventuels mariages.

Les numéros d'urgence ENEDIS, eau et gaz seront également transmis.

Calendrier annuel 2021 des réunions de bureau et conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL	BUREAU	2 conseillers municipaux
Ensemble des Elus	Maire/Adjoints/Conseillers délégués + 2 conseillers municipaux	
Lundi 11 Janvier 2021	Lundi 5 Janvier 2021	Régine BARBERON Bertrand MANSON
Lundi 15 Février 2021	Mardi 9 Février 2021	Julien BOURGULT Ouarda KEDJAM
Lundi 15 Mars 20201	Mardi 9 Mars 2021	Chantal GIBORY Michèle HONNIBALL
Lundi 10 Mai 2021	Mardi 6 Avril 2021	Dominique BRIONNE Michel MAILLARD
Lundi 14 Juin 2021	Mardi 4 Mai 2021	A définir
Lundi 13 Septembre 2021	Mardi 8 Juin 2021	A définir
Lundi 11 Octobre 2021	Mardi 7 Septembre 2021	A définir
Lundi 15 Novembre 2021	Mardi 5 Octobre 2021	A définir
Lundi 13 Décembre 2021	Mardi 9 Novembre 2021	A définir
	Mardi 7 Décembre 2021	A définir

Toutes les réunions sont à 20h00.

Calendrier de la préparation du budget 2021

Monsieur le Maire informe du processus :

- Une fois que les comptes sont clôturés, au 15 janvier, la commune envoie son CA (compte administratif) de l'année écoulée (2020) à la Trésorerie en planifiant un rendez-vous avec le Trésorier dans les jours qui suivent
- Lors du rendez-vous, une comparaison est faite entre le CA et le Compte de gestion tenu par la trésorerie. Ces deux documents doivent être en tous points similaires pour obtenir la validation des comptes de la commune par le Comptable de la Trésorerie.
- Si l'on constate une différence, du temps est accordé pour réajuster ce qui pose problème, avant validation du Trésorier.
- On propose alors le budget pour l'année N, c'est l'année en cours 2021 : le trésorier fournit des documents permettant de comparer l'activité de la commune à celle des communes de même strate dans la région et au niveau national. Il peut alors nous conseiller.
- Le budget finalisé est ensuite présenté en Commission des Finances, puis présenté au Conseil pour validation avant la fin février.
- Une fois validé, le budget doit passer au Contrôle de légalité puis être validé avant d'entamer tout projet.

Le Maire Adjoint informe qu'une première ébauche de budget sera faite avant fin décembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il organisera une réunion d'information et d'explication des mécanismes du budget en date du **mercredi 25 novembre 2020 à 20h** dans la salle polyvalente, pour ceux et celles qui le souhaitent.

Organisation des travaux (plan pluriannuel) sous la tutelle du Maire Adjoint, en charge des travaux

L'objectif de ce plan est d'être présenté ficelé fin juin 2021.

- Pour le budget 2021, en section investissement, il s'agira de faire une estimation de la somme nécessaire, sans fléchage, c'est-à-dire que le Conseil votera une somme globale sans que celle-ci soit détaillée et affectée sur chaque projet de travaux prévu car les coûts seront encore approximatifs.
- Une première commission investissement aura lieu le 16 novembre 2020 à 20h en salle polyvalente afin de déterminer la liste des travaux à entreprendre dans ce plan pluriannuel.
- Une autre réunion sera planifiée afin de préciser les investissements nécessaires avec une proposition argumentée.
- Entretemps, le Maire Adjoint aura sollicité un appui extérieur (un programmiste) afin d'établir l'ensemble des besoins.
- Pour faciliter l'avancement des projets, chacun d'entre eux sera piloté par un élu de la commission des travaux, qui étoffera son équipe de travail comme il le souhaite. L'objectif étant que l'ensemble des élus soient impliqués dans la politique travaux menée par la commune pendant ce mandat.

Divers

- Le Plan de Sauvegarde Communal :
La 4^e Adjointe au Maire explique que le PSC informe de l'organisation de la gestion de crise en cas d'un incident grave majeur en déterminant le rôle de chacun. Lecture est faite des différentes missions et les noms proposés des élus sont validés. Un exemplaire sera remis à chacun dès la mise à jour du PSC finalisée.
- Urbanisme : Monsieur le Maire explique que l'urbanisme est une compétence transférée à la Communauté Urbaine d'Alençon, donc que la commune de Valframbert n'a pas la main sur les décisions prises. Or à ce jour, un propriétaire est en désaccord avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Entre le moment où ce propriétaire a acheté son terrain (soumis alors au PLU – plan local d’urbanisme) et le jour où il a déposé sa demande de permis d’aménager son terrain, le PLUi (plan local d’urbanisme intercommunal) a remplacé le PLU, édictant de nouvelles normes, notamment la nécessité de concentrer les constructions.

A ce jour, ce propriétaire, qui souhaite construire sa maison individuelle, serait contraint de construire 7 logements et non plus un seul.

Un recours au Tribunal Administratif est à envisager car le propriétaire en question a décidé de prendre un avocat. Le Président de la CUA a été informé par Monsieur le Maire (lecture du courrier envoyé est faite).

Monsieur le Maire précise qu’il s’agit d’une simple information, afin que les élus ne soient pas surpris s’ils étaient interrogés sur le sujet : il n’appartient pas à la commune de Valframbert de trancher sur ce type de dossier.

- Transport-déchets

Le conseiller délégué en charge de ce dossier rapporte que :

- ⇒ La zone de collecte de déchets à Arçonay sera ouverte en février 2021 avec un système de badges
- ⇒ La déchetterie Alençon Nord sera fermée pour travaux de février à septembre 2021
- ⇒ En matière de sécurité, contact sera pris avec SOCOTEC pour établissement d’un devis pour tous les bâtiments communaux

- Site Web

Le 3^e Adjoint au Maire informe que la finalisation des contenus du site de la mairie de Valframbert est en cours grâce au travail réalisé par la commission communication. Cette dernière travaille également à la rédaction d’une « newsletter » papier pour le mois de décembre.

- Terrain face à l’ADAPEI : le lotisseur devrait entamer les travaux au 1^{er} trimestre 2021.

- Commission liste électorale

La 2^e Adjointe au Maire annonce les personnes volontaires pour cette commission qui se tient en général une fois par an. Toute personne intéressée par le sujet peut faire une demande au secrétariat de mairie afin qu’une copie de « l’aide-mémoire à l’usage des membres des commissions de contrôle des listes électorales » leur soit envoyée.